



**Roissy
Pays de
France**
Communauté
d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019

Délibération n°19.215

Séance du 26 septembre 2019

Date de convocation du conseil :
19 septembre 2019Nombre de délégués en exercice :
105 titulaires et 29 suppléants

Quorum : 53

Le Président de la communauté
d'agglomération certifie que la présente
délibération a été transmise au
représentant de l'Etat le :

- 2 OCT. 2019

Et que celle-ci a été affichée à la porte
du siège de la communauté, à Roissy-en-
France le :

- 2 OCT. 2019

L'an deux mille dix-neuf le 26 septembre à 20 heures 30, le conseil communautaire légalement convoqué le 19 septembre 2019, s'est réuni au siège, 6 bis, avenue Charles de Gaulle à Roissy-en-France, sous la Présidence de Monsieur Patrick RENAUD Président.

Présents : Chantal AHOUNOU, Alain AUBRY, Pascal BACHELET, Pierre BARROS, Isabelle BERESSI, Jean-Pierre BLAZY, Gérard BONHOMET, Maurice BONNARD, Jeanine BOUDON, Germain BUCHET, Thierry CHIABODO, Bernard CORNEILLE, Guy DE MIRAS, Georges DELHALT, Pascal DOLL, Marie-Annick DUPRE, Michel DUTRUGE, Blaise ETHODET-NKAKE, Marie-Chantal FABRER, Jean-Pierre FARNAULT, Hassan FERE, Claude FERNANDEZ-VELIZ, Claudine FLESSATI, Jean-Marie FOSSIER, Jean-Claude GENIES, Laure GREUZAT, Viviane GRIS, Didier GUEVEL, Patrick HADDAD, Daniel HAQUIN, Jean-Luc HERKAT, Lydia JEAN, Benoît JIMENEZ, Sylvie JOARY, Laetitia KILINC, Dominique KUDLA, Franck LUNAY, Annick L'OLLIVIER-LANGLADE, Marianne MARGATE, Joël MARION, Jean-Louis MARSAC, Jean-Noël MOISSET, Ilham MOUSTACHIR, Sylvie MUNDVILLER, Yves MURRU, Frédéric NICOLAS, Thierry OUKOLOFF, Alain PIGOT, Eric PLASMANS, Laurent PRUGNEAU, Roland PY, Patrick RENAUD, Micheline RIVET, Isabelle RUSIN, Cédric SABOURET, Tutem SAHINDAL-DENIZ, Jean-Luc SERVIERES, Claude SICRE DE FONTBRUNE, Charles SOUFIR, Aurélie TASTAYRE, Hervé TOUGUET.

Suppléants : Daniel DOMETZ par Marie-Cécile GIBERT, Francis MALLARD par Marie-Claude CALAS, Michel MOUTON par Patrick SNAKOWSKI, André SPECQ par Michèle LELEZ-HUVE.

Pouvoirs : Yves ALBARELLO à Jeanine BOUDON, Bernard ANGELS à Patrick RENAUD, Jocelyn ASSOR à Marie-Chantal FABRER, Michel AUMAS à Pascal DOLL, Jean-Noël BELLIER à Didier GUEVEL, Marion BLANCARD à Eric PLASMANS, Charlotte BLANDIOT-FARIDE à Marianne MARGATE, Hervé DEZOBRY à Jean-Claude GENIES, Armand JACQUEMIN à Alain AUBRY, Michel JAUREY à Viviane GRIS, Marie-Claude LALLIAUD à Gérard BONHOMET, Maurice LEFEVRE à Jean-Luc HERKAT, Daniel LOTAUT à Tutem SAHINDAL-DENIZ, Alain LOUIS à Claudine FLESSATI, Cergya MAHENDRAN à Hervé TOUGUET, Benoît PENEZ à Laure GREUZAT, Annie PERONNET à Jean-Noël MOISSET, Sandrine PERONNET à Frédéric NICOLAS, Bernard RIGault à Sylvie JOARY, Djida TECHTACH à Jean-Louis MARSAC.

Etant précisé que Monsieur Fabrice CUYPERS, Frédéric DIDIER représenté par Lionel LECUYER et Isabelle GAUTIER ont quitté la salle à 20h30.

Germain BUCHET est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Présentation des rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif

Délibération n°19.215

Entendu le rapport du Président ;

Sur proposition du Président ;

Le conseil délibère, et

1°) adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour les dix-sept communes de Seine-et-Marne de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, tel que joint en annexe ;

2°) adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour les dix-sept communes de Seine-et-Marne de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, tel que joint en annexe ;

3°) adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable concernant les communes de Dammartin-en-Goële, Juilly, Le Mesnil-Amelot, Longperrier, Mauregard, Moussy-le-Vieux, Othis et Rouvres, tel que joint en annexe ;

4°) précise que le rapport et sa délibération seront mis à disposition sur le site www.services.eaufrance.fr ;

5°) dit que les indicateurs de performance seront renseignés et publiés sur le SISPEA ;

6°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A L'UNANIMITE,

Le Président de la communauté d'agglomération,



Patrick RENAUD